ROUBAIX

LILLE, 15, rue d'Angleterre — *Grande-Rue, 24, ROUBAIX*

(Correspondance) — (Abonnements)

Pour la Paix, Un An . . . 20 francs — Annuel . . . 1 an. 20f
Six Mois . . . 10 — Semestre . . . 6 — 10f
Trois Mois . . . 5 — Trimestre . . . 3 — 5f
Départements, Belgique et Hollande, Autres pays . . . Union postale . . . Etranger . . . Le numéro . . . 5 cent.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

LA CHAMBRE

L'article 1er qui avait été réservé est adopté par 297 voix contre 264.

La Chambre rejette les articles relatifs à la réforme des patentes.

L'ensemble du budget est ensuite adopté par 306 voix contre 25.

La Chambre adopte la loi sur les élections (inscriptions électorales telle que le Sénat l'a modifiée).

M. Pourquery de Boisserin reprend alors sa proposition tendant à porter à six ans le mandat de député avec renouvellement intégral; puis, après quelques mots, il retire son projet.

L'ordre du jour appelle la discussion de la loi sur les fraudes électorales.

On demande une séance de nuit; par 240 voix contre 215, la proposition est repoussée.

Le règlement de l'ordre du jour provoque un violent incident.

Il s'agit de la question du gaz de Paris.

C'est M. Allemane qui déclenche l'orage en disant que c'était un panama nationalisé. Ces paroles provoquent un bouleau formidable. On crie : Les preuves. M. Millevoye et M. Binder protestent au milieu des vociférations.

Le maintien de l'ordre du jour est adopté par 296 voix contre 195.

La séance est levée à 7 h. 50.

LE SÉNAT

Le Sénat poursuit à liquider son arriéré. Il vote successivement sans débats divers projets de portée d'intérêt local, parmi lesquels celui sur le déclassement de certaines places fortes du littoral. Il valide cet autres.

A 6 h. 25, M. Caillaux, dépose le projet voté par la Chambre qui est renvoyé à la commission des finances.

La séance est levée à 6 h. 40. Prochaine séance demain.

PETIT CALENDRIER

Samedi 29. — Ramadan-Salat. — Jour d'expiation. — Bénédiction des Pentes. — Ad. : Boulain, Mecquignies.
Soleil : lever 5 h. 42, coucher 6 h. 23. — Lune lever : h. .., coucher 9 h. 55 s.

Dimanche 30. — PÂQUES. — Résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — Ador. : Cassel (dép. Nord). Prix (mot noct).
Soleil : lever 5 h. 40, coucher 6 h. 25. — Lune lever : h. .., m., coucher 9 h. 05 s.

NOS DEUILS DÉPUTÉS

A Lannoy, M. Théodore Cholette, 48 ans, décédé [illegible]

Miséricordieux Jésus, donnez-lui le repos éternel.

ROUBAIX

Les cases si jolies sont vues M. Chemin.

Les Rues de Roubaix

La rue de Soupir, [illegible] mètres sur [illegible] mètres environ et se trouve entre la Grande-Rue et le boulevard Gambetta.

Elle dépend du canton Est, du IIIe arrondissement, de Lille, place Simple, et de l'église Saint-Martin.

Les maisons portent le numéro de la rue Pellebon.

En 1891, elle ne possédait 67 habitants; en 1896, elle en avait 17 maisons.

Il y a [illegible] rue, [illegible] de la rue [illegible] rue [illegible] qui y habitaient et qui pourraient nous en conter.

Nous avons vainement cherché pourquoi on a donné le nom de rue de Soupir à cette rue.

Jamet par Vanne.

Propos [illegible] Roubaisien

Pendant bien [illegible] vous ne l'avez pas remarqué, mais [illegible] ici [illegible] sur la mairie :

[illegible] à des fumigations, *les dimanches et jours fériés*.

[illegible] *Propreté* [illegible] Conseil d'administration [illegible] Pourquoi [illegible] ?

[illegible] Tout [illegible] ?

La Vouvre.

C'est MARTYL

Dans la soirée d'hier, Vendredi-Saint, les obsèques [illegible] de quelques dizaines de catholiques [illegible] dans diverses villes, à la Porte et chez l'ancien [illegible] de Roubaix [illegible] Rédacteur et le rédacteur de Vers [illegible] des pratiques chrétiennes.

Bien que le [illegible] fut très gris, la manifestation de ces fervents libre-penseurs est restée plutôt maigre.

LA GRÈVE DES EMPLOYÉS DES TRAMWAYS

La réponse de la Compagnie

Un télégramme parvenu, vendredi, au siège social de la Compagnie des Tramways, Grande-Rue, à Roubaix, annonce au Conseil d'administration de cette Compagnie, apprend que la menace avait fait à l'accord d'une augmentation de cinquante centimes aux employés ayant plus de six mois de service, est repoussée.

Il ne serait donc pas [illegible] tenant de grève générale. Les employés des tramways ont agi avec sagesse en décidant de ne pas se mettre en grève avant la réponse de la Compagnie. Celle-ci a tenu compte de leur attitude en devançant de quelque jours la décision qu'elle était résolue à prendre avec les [illegible] lorsqu'elle [illegible] Conseil d'administration.

C'est à partir du 1 avril que la nouvelle [illegible] entrera en application.

Le Vendredi-Saint. — Un grand nombre de fidèles, comme la veille, sont allés dans les églises de Roubaix, adorer le Saint Sacrement resté exposé pendant la nuit.

L'assistance a été également nombreuse pour suivre les cérémonies de la matinée et l'exercice du chemin de la Croix dans l'après-midi.

Les messes de Pâques. — *Au Saint-Rédempteur.* — La chorale de la paroisse exécutera la messe solennelle de Dard; solos par MM. Eugène Pears et Alphonse Liégeois. A l'élévation l'*Hosanna* de Granier.

— *A Saint-Joseph.* — La chorale Saint-Henri exécutera la messe en musique, les solos seront chantés par MM. Charles Delaplace et B. Cavelle.

Association St-Louis des Anciens Élèves des Frères (Section Notre-Dame). — Lundi, 31 mars, à 8 h., une messe sera célébrée dans la chapelle des Frères, rue d'Arras, 42, pour le repos de l'âme de M. Albert Wauters, membre actif de l'Association.

Les membres de la Section, n'ayant pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer cet avis comme en tenant lieu.

Grève. — Vendredi dernier, vers neuf heures, 20 ouvriers et ouvrières de l'établissement de bitz, [illegible] boulevard de Reims, 50, sont mis en grève.

Cette grève est provoquée par une question de salaire à propos de l'application de la nouvelle loi.

C'est le commencement prévu des incidents d'atelier qui se produiront d'ici peu à ce sujet.

PRINTEMPS

Aujourd'hui et jours suivants les Grands Magasins M. Février et Cie, 2, Grande-Rue, Roubaix, exposent et mettent en vente leurs nouveautés demi-saison et été, sous les plus nouveaux genres parus en costumes pour hommes, pardessus demi-saison et costumes d'enfants.

En outre, le fait de l'obligation de vêtements sur mesure sont absolument garantis ainsi que la qualité irréprochable de tissus. Par [illegible] les [illegible] coupeur durant à domicile avec la collection complète. Rayon spécial de costumes première communion renfermant les plus nouveaux modèles [illegible] jour.

Une visite à nos vitrines suffira à vous en convaincre.

Les accidents du travail. — Un [illegible], Paul Houzé, 25 ans, [illegible] 69, rue de l'Epeule, travaillant chez M. Prouvost-Scrépel, cour des Dames, blessé au pied gauche. 15 jours de repos.

— Un ouvrier, Henri Mons, 28 ans, demeurant rue de l'Epeule, cour Piat-Agache, travaillant chez MM. Skene et Spinnler, rue Watt, blessé à la main gauche, 10 jours de repos.

— Au peignage de l'Epeule, un conducteur de machine, Albert Decock, 30 ans, demeurant rue du Grand-Chemin, blessé à la main droite, un mois de repos.

— Au même établissement, un homme de peine, Désiré Dutertre, 41 ans, demeurant rue de Mouvaux, blessé à la main droite. 1 mois de repos.

— Chez M. Cavrois-Mahieu, rue Barpaux, une ouvrière, Berthe Delacroix, 17 ans, demeurant rue Pierre-Motte, blessée à la main gauche, 10 jours de repos.

— Un serrurier, Louis [illegible], 21 ans, demeurant rue Hoche, travaillant chez [illegible] Courouble, boulevard de Beaumont, blessé [illegible] droit, 1 mois de repos.

— Chez M. Emile Dupreuve, rue de Wasmes, un ouvrier, Léon Francbomme, 17 ans, [illegible] demeurant, blessé à la main droite, 15 jours de repos.

Demandes, Représentation offres, Reprises, Ventes, etc. — *Voir aux [illegible].*

Vol. — Une enquête est ouverte au sujet d'un vol commis, jeudi soir, au préjudice de M. L. Wacquez, demeurant boulevard de Mulhouse, Vauban, 4; une somme de 65 fr. environ, ainsi [illegible] argent lui ont été dérobées [illegible] de l'Epeule.

Une [illegible] sérieuse est faite à propos de ce vol.

[illegible] Henri, 21 ans, de la [illegible] Lille, demeurant rue Decrême, 188, à Roubaix, a [illegible] un brocole-vertel [illegible] d'une pendule, comme [illegible] dans la chambre garnie qu'il occupait chez [illegible] cabaretière, boulevard [illegible].

A quel lieu bohémienne ? — M. Alain Leon, demeurant rue de Condé, 5, [illegible] de brodeuse [illegible].

Etat-civil de Roubaix

Dragées et Boîtes pour **BAPTÊMES** *chez* **THOMAS FILS,** 5, r. du Prix, pl. du Cure, LILLE

du 28 mars

Naissances. — Albin Vandenbossche, rue [illegible]. — Emile Floeria, rue Saint-Jean, 128. — [illegible] Allant, rue [illegible].

[illegible] Roubaix.

[illegible] Alfred Maquelle, 44 ans, demeurant au [illegible], [illegible] 30 jours de repos.

CROIX

Contraventions. — M. Dégaile, commissaire de police, a dressé contravention contre Hippolyte Delfortrie, 32 ans, demeurant rue Jeanne d'Arc, 20, en service de M. Julien Lefebvre, conducteur de vitesse, demeurant rue de Tourcoing, pour [illegible] à l'arrêt de police du 2 février 1902 qui défend de porter de la viande par les grandes mains le garçon ou servant d'un [illegible] repas.

— La [illegible] a dressé une contravention contre le nommé Alfred Lesaisier, 19 ans, remplaçant de brasserie, demeurant rue du Collège, à Roubaix, pour avoir circulé en vélo pour le [illegible] rue de la Gare et pour [illegible] dernière portail le sens de [illegible] à Roubaix. Il sera [illegible] pour infraction à l'arrêté de police en date du 6 avril 1899.

Accidents du travail. — Remy Mouvaux, 20 ans, demeurant à Willems-Roubaix, [illegible] à l'usine Mathon, à [illegible] blessé à la main droite, 15 jours de repos.

[illegible] Longchamps, 14 ans, rue de Flandre, 64, [illegible].

WATTRELOS

[illegible] — Un ouvrier, Mel[illegible] Brucheton, [illegible] à Roubaix, [illegible] Roubaix. [illegible] Albert Haquette, 44 ans, demeurant au [illegible], [illegible] 30 jours de repos.

CROIX

Contraventions. — M. Dégaile, commissaire de police, a dressé contravention contre Hippolyte Delfortrie, 32 ans, demeurant rue Jeanne d'Arc, 20, en service de M. Julien Lefebvre, conducteur de vitesse, demeurant rue de Tourcoing, pour [illegible] à l'arrêté de police du 2 février 1902 qui défend de porter de la viande par les grandes mains le garçon ou servant d'un repas.

— La [illegible] a dressé une contravention contre le nommé Alfred Lesaisier, 19 ans, remplaçant de brasserie, demeurant rue du Collège, à Roubaix, pour avoir circulé en vélo pour le [illegible] rue de la Gare et pour [illegible] dernière portail le sens de [illegible] à Roubaix. Il sera [illegible] pour infraction à l'arrêté de police en date du 6 avril 1899.

Accidents du travail. — Remy Mouvaux, 20 ans, demeurant à Willems-Roubaix, [illegible] à l'usine Mathon, à [illegible] blessé à la main droite, 15 jours de repos.

[illegible] Longchamps, 14 ans, rue de Flandre, 64, [illegible].

La neige. — A l'occasion des fêtes de Pâques et de la Foire de Roubaix, il y aura permission de 2 heures, dimanche et lundi.

Etat-civil de Croix

Naissance. — Maurice Bonnepin, rue Charles-Quint.

Décès. — Elise Drugeon, 67 ans, ménagère, veuve des rues Négrier et Verlaine.

LANNOY

Solennité de Pâques. — La société chorale de l'église exécutera à la Grand'Messe de 10 heures la magnifique messe de Théodore de la Mache, dite messe de Sainte-Thérèse, qui a été si remarquée en 1896 lors du jubilé de M. le Doyen.

[illegible] Albert Boulet de Mouvaux, [illegible] Wermont.

M. Achille Pouvier organiste, avec son talent d'artiste exécutera à l'offertoire l'*O Sun d'Id.* Bazin et à la sortie Tuccato de Widor.

Le sermon de circonstance sera donné par M. l'abbé Lemaire.

N.-B. — La communion générale des hommes à laquelle tous ont été invités dimanche dernier aura lieu à la messe de 8 heures.

SAILLY-LES-LANNOY. — Un accident du travail. — Un surveillant, Henri Forest, 32 ans, demeurant à Sailly, travaillant à Roubaix, au peignage de MM. Motte, rue d'Avelghem, blessé aux reins, 4 jours de repos.

CHÉRENG. — Arrestation. — Le garde-champêtre de la commune a mis en état d'arrestation, pour mendicité, Joseph Dubois, 54 ans, né à Saint-Quentin et Henri Cartier, 41 ans, né à Lille, tous deux sans domicile.

Aidons-nous les uns les autres

Soit par vanité, soit par inconséquence ou ignorance, les catholiques ne nous confient que très rarement leurs annonces légales.

Ils savent cependant que pour faire marcher un journal il faut de l'argent.

— Pourquoi, vous qui partagez nos idées et qui réclamez constamment des améliorations à votre journal, ne demandez-vous pas à votre notaire ou à votre avoué de faire paraître vos annonces dans la *Croix du Nord ?*

TOURCOING

Les annonces et réclames sont reçues: 15, Rue des Ursulines.

Les accidents du travail. — Emile Chaudeville, 25 ans, tisserand, demeurant rue de Guisnes, chez Bel-Air, [illegible] à du brûlure au pied droit par des éclaboussures d'eau bouillante. Soins du docteur [illegible] repos du 15 jours.

— Victor Bayart, 18 ans, [illegible] de bobine, rue de la Blanche-Porte, est tombé sur une bascule en faisant une déchirure de la peau du [illegible] Soins du docteur [illegible] repos de trois semaines.

Tentative de vol. — Un [illegible], épicier, de la rue des Cinq-Voies, M. Edouard Lerman, s'est plaint au commissaire du 1er arrondissement que l'avant-dernière nuit des malfaiteurs ont tenté de fracturer la porte pour s'introduire chez lui.

Ayant entendu du bruit, les voleurs ont pris la fuite. Une enquête est ouverte.

Les arrivages aux Halles de vendredi : moules 400 k., huîtres 1000, carpe 594 k., harengs-saurs 16 caisses, laitues 500, choux-fleurs 200, poireaux 10 bottes, oeufs 8 paniers.

Etat-Civil de Tourcoing

du 28 mars

Naissances. — Hervé Lucien, rue Achille-Tusselle, 9. — Robbesin Denise, r. Nationale, 76. — Louise Vanpoucke, rue de Croix, 49. — Desmettre Henri, rue Saint-Pétersbourg, 228. — Redmont René, rue du Touquet, 212. — Vandercoutere Suzanne, rue Lafontaine, 41. — Verquin Gaston, rue d'Ivry, 8. — Vandenbroucke René, rue Dupuis, 4.

Décès. — Lecomte Hector, 9 mois, rue Saint-Blaise, 8. — Allemont Charles, 63 ans, rue de Mons. — Marvillet Charles, 30 ans, rue Nationale, 74.

UNE CONCLUSION

Quelques mots d'une profession de foi électorale à l'usage des candidats ministériels du Nord et autres lieux.

... Mais, je hais la liberté, et vous ? Je veut dire qu'en fait de liberté, je défends ce mienne et supprime celle des autres.

Je n'aime point la liberté d'association quand ce sont des catholiques qui s'en servent, mais je la défends lorsque ce sont les [illegible] qui en profitent.

Quant à la liberté d'enseignement, mais [illegible] ! [illegible] que les séricieux ne [illegible] pas [illegible] servir, et je veux bien [illegible] la liberté d'enseignement à [illegible] et le ministère Waldeck-Rousseau ordonne la fermeture des universités, [illegible] et écoles des catholiques. A défaut d'autres qualités, je [illegible] mon programme est ingénieux.

Je ne dis rien des questions sucrière et [illegible]. On dit qu'elles vous passionnent. C'est extraordinaire. Moi, elles ne [illegible] parce que [illegible] jamais [illegible] du côté de la vigne et de la betterave.

On ne peut pas tout faire, [illegible] Dieyfus [illegible].

Mais à défaut d'[illegible], j'ai [illegible] de voir aussi [illegible] qui vous intéresse.

Jam'ai point d'[illegible] cela justement qu'on m'a [illegible], et j'espère, [illegible] vous [illegible] ?

[illegible]

LA CRISE DES [illegible]

[illegible] un banquet, si on [illegible] peut convenir à un modeste repas maigre, à leurs collègues des autres régions.

Parmi les [illegible], on remarquait M. [illegible], secrétaire de l'Association [illegible] Lillestine.

M. Delsart-Bulliot, qui présidait, a fait en termes [illegible] l'[illegible] du mouvement jaune dans le Nord; dans [illegible] des mais, il a eu une [illegible] particulière pour la *Croix*, [illegible] la [illegible] pour les mineurs de Montceau, il a [illegible] notre collaborateur M. Jaune, l'[illegible] des Jaunes.

M. Lémoin a [illegible] M. Jaune à répondre. Tout son [illegible] les [illegible] est cri : « Notre cause, nous voulons entendre notre ami. » M. Jaune n'est content de dire : « Lorsque M. Féron-Vrau, mon directeur, m'invitera à ouvrir une souscription en faveur de nos braves amis de Montceau, il ne me demande pas qu'elles [illegible] ! » [illegible] : « Il est [illegible] pour [illegible] : Pain, Travail, Liberté ; nous leur [illegible] notre [illegible], parce que nous avons, nous défendons la paix, le travail et la liberté.

« Nous vous souhaitons le [illegible] que vous obtiendrez la Paix, le Travail et la Liberté, c'est-à-dire, je l'espère, toujours. »

La Commission des mines a pour but [illegible] d'une [illegible] nationale des mineurs. Cette même Commission sera [illegible] demain probablement par M. Darcy, président du Comité central des houillères de France, au sujet de la convocation d'Autre.

Aucun incident regrettable n'a troublé les travaux du Congrès. Le plus grand enthousiasme n'a cessé de régner.

A. JAUNE.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Première Circonscription de Douai

(Douai Nord, Ouest et Est)

Toujours l'entente entre radicaux.

Le Progrès du Nord insère la lettre suivante :

Douai, le 28 mars 1902.

Monsieur le Rédacteur en chef du *Progrès du Nord*,

Je lis dans votre compte-rendu, un peu fantaisiste du congrès radical de la 1re circonscription de Douai.

Le rôle que vous m'y faites jouer est complètement le contraire de la vérité.

Je tiens à vous le dire et je vous prie de le dire à vos lecteurs.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Lemaire,
Professeur au Lycée.

Le Progrès ajoute un commentaire, plutôt aigres-doux :

Nous avons vous prendre l'impression qu'avait produite la nouvelle de la mise en liberté.

A notre arrivée à Marquette, à l'*Hôtel-de-Ville*, nous interrogeons quelques voisins. On a vu la femme Goossens mais on est incertain. On est revenu aux premiers jours où il était impossible d'obtenir le moindre [illegible].

Cependant la réception a été bonne, et on semble plutôt [illegible] que le [illegible] n'était pas coupable.

Nous annonçons la mise en liberté de Taffoin, aucun commentaire : « Tant mieux ! » et c'est tout.

Nous voici à la maison de Goossens. Nous sommes reçus par l'aînée.

Nous lui demandons si elle a vu son père. Elle nous répond : « Oui, il est là-haut. » Nous demandons à la voir